

Date de convocation : 30 septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le cinq du mois d'octobre, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Annick RENAULT, Mauricette ROBÉ, Monique GUILLOU, Isabelle GRIMAL, Dominique RAULT Messieurs Denis FALLEMPIN, Nicolas FALLEMPIN et Dominique DAVID.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis FALLEMPIN

1/APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ DÉLIBÉRATION SIEML

Une modification des statuts du syndicat suite à la réforme de la gouvernance des compétences et des coopérations.

Aujourd'hui : 1 délégué (+ 1 suppléant) par commune + 1 délégué (+1 suppléant) par EPCI soit un comité syndical de 380 membres. Bureau = 36 membres, comité exécutif = 8 ...et 1 président

Demain : 29 collègues électoraux = 1 délégué par commune + 1 représentant EPCI par tranche de 10 000 habitants. Chaque collège électoral dispose d'un nombre de représentants au comité syndical par tranche d'habitants (voir tableau) soit 36 délégués + 18 délégués (Angers Loire Métropole). Comité syndical de 54 membres. La communauté de communes des Coteaux du Layon = 1 représentant (voir tableau), la future communauté de communes = 3 représentants (voir tableau).

Monsieur LE BARS, Maire de la commune de Thouarcé et Président de la communauté de communes des Coteaux du Layon propose une réserve quant à la représentativité des communes déléguées des communes nouvelles au sein des collèges électoraux.

Le conseil municipal vote pour les nouveaux statuts proposés par le SIEML à l'unanimité.

Il décide de rejeter la proposition d'amendement présenté par Monsieur Jean-Yves LE BARS à l'unanimité.

3/ DÉCISION MODIFICATIVE SALAIRE

Une erreur s'est glissée dans le budget au niveau des salaires, il semble que les charges n'aient pas été imputées. Il manque 11 000 €.

Il faut faire une décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
012- Charges de personnel et frais assimilés		11 000.00 €		
Total 012				
022- Dépenses imprévues	10 000.00 €			
Total 022				
6068- Autres matières et fournitures	1 000.00 €			
Total 60 - Achats et variation des stocks				
TOTAL DE FONCTIONNEMENT	11 000.00 €	11 000.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

4/ ARRÊTÉS RÉGIES DE RECETTES : PHOTOCOPIES ET BIBLIOTHEQUE

Les deux régies de recettes photocopies et bibliothèque ne fonctionnent plus. Le conseil municipal vote l'arrêt de ces deux régies de recettes à l'unanimité.

5/ POINT SUR L'AVAP

Lors de la réunion du 17 septembre 2015 il manquait le quorum donc celle-ci n'a pas pu être tenue. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut que les élus montrent leur motivation. Il souhaite que chacun le prévienne afin que ceux qui ne peuvent pas venir donne un pouvoir.

Madame GRENON de la préfecture a précisé que dans ce cas, le quorum serait respecté.

Monsieur Denis FALLEMPIN, fait remarquer que si les réunions étaient à 19h, les actifs pourraient y participer et que chacun a déjà pris des après-midi pour pouvoir y participer et donc que la motivation n'est pas à remettre en cause.

La prochaine réunion de l'AVAP à lieu le 18 novembre 2015 à 16h.

Monsieur Denis FALLEMPIN, rappelle que le gouvernement a créé le label « Cités d'Art et d'Histoire » qui implique une modification de l'AVAP ou des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

Monsieur le Maire est allé aux 40 ans des Petites Cités de Caractère et il a eu l'occasion de parler de ce label avec le Président des PCC qui lui a affirmé que celui-ci serait aussitôt appliqué à la commune.

6/ DEMANDE DE M DI PALMA : AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DE LA ZONE DU PONTAIL

Monsieur DI PALMA souhaite installer des chapeaux refroidisseurs pour faire une chambre froide dans la cuisine de la zone du Pontail.

Le conseil municipal propose que celui-ci présente son projet. Monsieur Le Maire et Monsieur Nicolas FALLEMPIN prennent contact avec lui pour faire une visite.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet et celui-ci sera soumis au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

La révision du loyer en juillet a-t-elle été faite ?

7/ QUESTIONS DIVERSES

- a) **SMITOM** : les statuts ont été revus.
 - Modification de la représentativité : 1 titulaire + 1 suppléant par communes.
 - Communes nouvelles : présence à titre consultatif par les communes déléguées.
 - Pour l'apport volontaire de papiers : le SMITOM va mettre à disposition des communes et des associations des bacs de collecte. Par contre il faut voir le prix de vente.
- b) **CONTRAT DE MME ANITA PITON** : Le conseil municipal reconduit à l'unanimité le contrat de Madame Anita PITON au 26/35^{ème} du 09 novembre 2015 au 09 novembre 2016 et la rédaction d'un avenant si besoin.
- c) **TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT** : Les travaux de voirie et d'assainissement ont été réalisés pour 2 160 € :
 - Dos d'âne de la rue Hoche
 - Les plaques d'égouts de la rue Nationale
- d) **PRÉLEVEMENT CANTINE** : Monsieur le Maire doit voir si les demandes de prélèvement pour la cantine ont bien été transmises.
- e) **ACCÉSSIBILITÉ** : le délai de réalisation des travaux et/ou de présentation du projet

concernant les aménagements liés à l'accessibilité des bâtiments et propriétés publics est dépassé.

Monsieur le Maire envoie un courrier au Préfet pour obtenir un délai de l'ADAP, en insistant sur les contraintes occasionnées par la baisse des dotations.

Le conseil municipal s'engage à étudier le sujet dans un projet global avant 36 mois en y incluant les aides potentielles de la Région, du département et des Petites Cités de Caractère entre autre.

f) **ACCUEIL DES REFUGIES ET MIGRANTS** : Monsieur Denis FALLEMPIN présente le débat qui a eu lieu au sein du conseil communautaire. La situation actuelle est que les mairies ne sont pas informées des dispositifs que l'état doit mettre en place :

- Ni sur l'aide qui est proposée (1000 €/an/famille) dans quelle démarche, elle devait s'inscrire (éducation, intégration, financement de loyer)
- Ni sur les démarches administratives que les familles ou associations souhaitant accueillir devaient entreprendre.

La communauté de communes est en attente d'un courrier du Préfet qui doit proposer un kit d'accueil d'urgence (3 à 9 mois) pour les services de l'Etat.

Une réunion publique a eu lieu le 2 octobre 2015 à Rablay-sur-Layon.

g) **FÊTE DU PATRIMOINE** : Bilan relativement mitigé.

- Fréquentation en baisse depuis plusieurs années
- Problème de bénévoles : travail à faire avec les autres associations
- Œuvre très éphémère : très appréciée, le fait de la garder quelques semaines après la fête semble être une bonne idée.
- Moins de recette que l'année dernière
- Animation : impression mitigée
- Gastronomie : problème de logistique et de manque de ...

h) **POINT ACCUEIL** : Monsieur Denis FALLEMPIN annonce que le bilan de la saison 2015 sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal au mois de novembre.

i) **FLEURISSEMENT** : une réunion de la commission fleurissement aura lieu le 12 octobre 2015

- Ordre du jour :
 - Bilan saison 2014/2015
 - Planning annuel
 - Mise en place d'ateliers
 - Thème de l'année 2016
 - Plantation d'un arbre suite au prix de la diversité végétale

j) **COMMUNICATION** : une réunion supplémentaire de la commission communication aura lieu le 13 octobre 2015.

- Ordre du jour :
 - Site internet : suite au manque de crédit pour refaire le site, il a été décidé de faire un rafraichissement du site internet pour le rendre plus attractif et plus efficace.

k) **REFORME TERRITORIALE** : la fusion des 3 intercommunalité Loire Layon, Loire Aubance et Coteaux du Layon est acquise et présenté par le Préfet dans le SDCI (Schéma Départemental et de Coopération Intercommunale). Des groupes de travail sur les diverses compétences ont été créé pour établir un projet commun dans chaque discipline :

- Monsieur le Maire est dans le groupe de travail sur le tourisme
- Monsieur Denis FALLEMPIN dans celui de la culture.

Une première réunion a été réalisée pour les deux compétences.

Monsieur le Maire et Monsieur Denis FALLEMPIN font un résumé succinct des réunions dont une synthèse sera présentée courant octobre.

L'ordre du jour étant terminé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	Dominique DAVID	Monique GUILLOU